

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DE RECHERCHE DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	5
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 avril 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère chargé de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade technicien de recherche de classe supérieure comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).*

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État, sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant, le cas échéant, la recherche ainsi que sur son environnement professionnel.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

Membres de ce jury :

- Monsieur Guillaume ERTAUD, technicien de recherche de classe exceptionnelle, chargé de ressources documentaires, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Monsieur Cyril MONTOYA, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, chargé de la gestion du patrimoine archéologique de la ville de Marseille et de son agglomération, direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Madame Émilie THOMAS, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, chargée de la gestion des collections archéologiques, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne- Rhône-Alpes.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par le texte...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 12 octobre 2018
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 2 février 2018 au plus tard
Date des épreuves orales	Le 14 mars 2018
Date de la réunion d'admission	Le 14 mars 2018

B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

L'examen professionnel s'est tenu à la Maison des examens, à Arcueil, dans de bonnes conditions matérielles.

Cependant, les membres du jury, surtout ceux qui habitent en région, auraient préféré que les épreuves se déroulent dans les locaux du ministère, rue des Bons-Enfants et ce, pour des raisons pratiques de transport et sans doute de coût pour le ministère. Les membres du jury ont apprécié la diversité de leurs organismes d'origine et leurs spécialités, ce qui a facilité les discussions.

Le jury a été étonné du faible taux de participation à cet examen professionnel (4 candidats pour 2 postes). Les candidats avaient, par conséquent, 50% de chance d'être reçus. Il aurait été important de connaître le nombre de candidats éligibles.

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Il faut rappeler la grande diversité des métiers et tâches effectuées par les techniciens de recherche au ministère. Comme les membres du jury disposaient du dossier scientifique et administratif des candidats, l'entretien et les questions étaient facilités.

Cependant, le dossier pourrait être identique à celui des techniciens de recherche de classe exceptionnelle, car des lacunes pouvaient apparaître sur certains, comme la formation initiale par exemple.

De plus, la partie « Travaux et publications » n'était pas toujours interprétés par les candidats et une certaine disparité apparaissait. Il semble plus opportun aux membres du jury qu'un « Rapport d'activité scientifique », similaire à celui du CREP, serait préférable.

2) La présentation du parcours professionnel

En règle générale, les membres du jury ont remarqué la bonne préparation de l'oral.

Dans 3 cas sur 4, l'exposé initial a été mené à bien dans le délai imparti ; un seul candidat a réalisé un exposé plus court.

3) L'entretien-discussion

Le temps de discussion a semblé un peu court et les membres du jury auraient préféré un temps d'échanges de 20 minutes au lieu de 15.

4) Les remarques générales sur l'oral

La diversité des membres du jury a permis des discussions intéressantes en abordant des thèmes variés.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	2	2	0
Femmes	3	2	2	2
Total	7	4	4	2

Seuil d'admission : 16 sur 20.

Amplitude des notes : de 8 à 16,5 sur 20.

Madame Pascale RICHARDIN
Présidente du jury

